

Soutien à la filière design (Objet, graphisme, édition d'artiste)

CALENDRIER

Dépôt des dossiers
15 décembre de l'année n-1

Instruction des dossiers
1^{er} trimestre de l'année n

**Passage au bureau
métropolitain**
2^{ème} trimestre de l'année n

Au regard de ses compétences culture et développement économique, Rennes Métropole souhaite accompagner les projets portés par des acteurs du secteur créatif et améliorer sur son territoire le soutien aux industries culturelles et les conditions d'accompagnement professionnels des artistes.

Pour cela elle souhaite s'appuyer sur un réseau de structures locales qui œuvrent à la promotion du design et des designers sur la métropole rennaise : design d'objets, de services, graphisme, sérigraphies, livre, prototypes divers... Certaines de ces associations sensibilisent entités publiques et privées à la prise en compte du design dans leurs activités et produits. Elles facilitent par ailleurs la rencontre entre des designers et des professionnels capables de les aider à développer leurs recherches et productions (brodeuses, fondeurs, vitriers, ébénistes...).

Sont également soutenus des porteurs d'évènements permettant la mise en lumière de créations du domaine, avec un niveau d'exigence professionnelle.

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs des filières du design, du design graphique et de l'objet imprimé dont le siège est basé sur une commune de Rennes Métropole.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Reconnaissance professionnelle du projet et inscription dans les réseaux nationaux et internationaux
- Accompagnement des designers/artistes dans leurs projets de création de la conception à la diffusion, en tenant compte de la spécificité du secteur,
- Diffusion des productions et valorisation des compétences spécifiques du secteur avec une approche permettant de toucher une large audience (citoyens et futurs usagers, clients potentiels, entreprise et collectivités)

Une attention particulière sera portée aux projets contribuant à la réflexion des grands enjeux contemporains (éco-responsabilité, sobriété, accessibilité, égalité H/F...)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers sont à déposer auprès de Rennes Métropole par les équipes artistiques **avant le 15 décembre** à l'adresse mail suivante :

servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr

en précisant **le nom du dispositif** dans l'objet du mail. Attention, les mails supérieurs à 10Mo ne nous parviennent pas. Pour le bien de nos boîtes mails et au vu de l'emprise écologique des capacités mondiales des espaces de stockage, merci de veiller à limiter, dans la mesure du possible, le poids de vos dossiers de présentation. **Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.**

Documents à joindre – obligatoires (format PDF)

- Un dossier de présentation du projet (projet de création et actions culturelles envisagées) et un budget d'accueil en résidence
- Un budget prévisionnel détaillé des résidences concernées (apport de chaque partenaire en production, préachat, action culturelle, etc. et répartition des dépenses)
- Les documents éventuels précisant l'engagement des structures accueillant la résidence (conventions, mails...)
- Bilan d'activité et financier de l'association à l'année N-1
- Documents administratifs : copie du dernier récépissé en préfecture, copie des statuts de l'association, liste des membres du bureau, copie de la licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité, un RIB
- Contrat d'engagement républicain : Depuis le 1er janvier 2022 (loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains et décret du 31 décembre 2021), les associations bénéficiant de subventions publiques doivent s'engager à souscrire un contrat d'engagement républicain et à en respecter les principes. [À télécharger ici.](#)

CONTACT

La Direction de la Culture
Service Soutien aux Projets
Culturels

02 99 86 60 50
servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr